



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 30/09/2022

### **Feu vert pour la dernière phase des travaux de sécurisation des étangs de Corot à Ville d'Avray.**

**Le préfet Laurent Hottiaux a signé la déclaration d'utilité publique et la justice a prononcé l'expropriation de la parcelle sur laquelle les derniers travaux doivent être réalisés. Ces travaux permettront de réduire le risque de submersion en cas de pluies exceptionnelles et de préserver ce site remarquable.**

Conduits par le Centre des monuments nationaux, les premiers travaux de consolidation et de mise en sécurité du barrage amont ainsi que le réaménagement de ses abords, sont terminés. Des travaux de consolidation et d'étanchéité du barrage aval ont également été réalisés.

Un déversoir reste à réaliser sur le barrage aval afin d'en assurer la sécurisation complète.

Le talus du barrage sera conforté, des arbres seront plantés et l'étang aval sera remis en eau, comme c'est déjà le cas pour le barrage amont.

Les travaux ont été interrompus l'année dernière dans la mesure où l'acquisition d'une parcelle de terrain non bâti, d'une surface de 503m<sup>2</sup>, nécessaire à la construction du déversoir, n'a pu être acquise à l'amiable.

Le préfet Laurent Hottiaux a signé une déclaration d'utilité publique et a saisi le juge de l'expropriation. Lundi 26 septembre, celui-ci a prononcé une ordonnance d'expropriation de la parcelle appartenant à la société Homya (ex-Gecina). La reprise effective des travaux reste désormais subordonnée à l'accord que devra donner la société Homya sur le montant de l'indemnisation qui lui sera proposée.

La finalité essentielle des travaux consiste à protéger la population de Ville d'Avray et de Sèvres en réduisant très fortement le risque de débordement et de rupture lors de phénomènes pluvieux d'une exceptionnelle intensité, avec une gestion progressive et maîtrisée de la situation.